

	Comité national des paiements scripturaux	
	<u>Groupe de travail :</u> Paiements SEPA et chèques	

Mandat du groupe de travail permanent « Paiements SEPA et chèques »

1. Contexte

L'un des principaux objectifs de la stratégie nationale sur les moyens de paiement est de favoriser le développement des moyens de paiement électroniques afin de renforcer l'utilisation de moyens de paiements rapides, sécurisés et accessibles.

Dans ce contexte, le virement et le prélèvement représentent les moyens de paiement électroniques sur lesquels doit s'appuyer cette partie de la stratégie nationale. La mise en œuvre du virement et du prélèvement SEPA en 2014 représente dans ce cadre une avancée majeure, qui doit permettre l'avènement d'un marché des paiements intégré, concurrentiel et innovant pour l'ensemble des paiements scripturaux en euros. Néanmoins, les instruments de paiement SEPA, et notamment le virement, demeurent insuffisamment exploités en France par rapport à d'autres pays européens.

La situation française est également marquée par une utilisation importante du chèque, qui connaît toutefois un déclin régulier depuis plus d'une décennie. Bien que pouvant apparaître utile pour beaucoup d'utilisateurs, le chèque est néanmoins porteur de nombreux inconvénients tant pour les entreprises que pour les particuliers. Le rôle de la communauté française est ainsi de proposer des alternatives fiables, sécurisées et simples d'utilisation à ce moyen de paiement, de manière à accompagner sa décroissance tout en répondant aux besoins des utilisateurs.

2. Définition de la mission du groupe de travail

Sur la base de ces constats, le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) a décidé de la création d'un groupe de travail permanent consacré aux instruments de paiement SEPA et au chèque. Ce groupe de travail a vocation à formuler, à la demande du CNPS, des analyses et des recommandations concrètes visant à :

- assurer, dans la continuité des travaux menés au sein du Comité national SEPA, le suivi et le traitement des éventuels dysfonctionnements rencontrés dans le cadre de l'utilisation des instruments de paiement SEPA ;
- assurer la coordination des travaux français liés la mise en œuvre des paiements instantanés ;
- faciliter le développement et la diffusion d'offres à valeur ajoutée reposant sur les instruments de paiement SEPA ;
- accompagner la décroissance de l'utilisation du chèque et la montée en charge de ses alternatives, notamment dans les relations inter-entreprises.

Ces travaux devront s'inscrire dans le cadre des recommandations émises par l'*Euro Retail Payments Board*, de manière à assurer la concordance des orientations françaises avec celles définies au niveau européen.

3. Animation et participation

L'animation du groupe est confiée à la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME). L'animateur est nommé par le président du Comité national des paiements scripturaux, en concertation avec les vice-présidents, sur proposition de la CGPME.

Il est attendu que la composition du groupe de travail reflète un équilibre entre les représentants de l'offre et de la demande dans le domaine des services de paiement.

Les membres du groupe seront nommés par le président du Comité national des paiements scripturaux sur proposition de l'animateur du groupe.

4. Fonctionnement

Le groupe de travail « Paiements SEPA et chèques » est un groupe permanent qui se réunit sur un rythme bimestriel. Ce rythme peut évoluer en fonction des sujets d'actualité.